

Année scolaire 2020-2021

L'inscription dans l'établissement est ouverte aux élèves de nationalité française et, dans la limite des places disponibles, aux élèves de nationalité congolaise et étrangère qui satisfont aux règles d'admission dans un établissement français d'enseignement public. Priorité est donnée aux élèves venant d'un autre établissement français. L'admission dans la classe demandée se fait au vu du livret scolaire pour les classes primaires ou des bulletins trimestriels pour les classes secondaires avec, le cas échéant, la décision d'orientation prononcée par le conseil de classe de l'établissement d'origine (établissements français en France ou à l'étranger).

Nouveau :

Campagne de Pré-inscriptions et de Ré-inscriptions en ligne 2020-2021 :

Ouverture de la plateforme du 7 avril au 16 mai 2020

Cliquer sur ce lien : <https://lycee-saintex.aciaservices.net/connexion>

En 3 étapes

Etape 1 – Je crée mon compte :

- 1) Je saisis une adresse mail (se munir d'un courriel valide)
- 2) Je choisis un mot de passe qui doit contenir un minimum de 10 caractères (y compris les caractères spéciaux)
- 3) Je clique sur « créer un compte »

Je reçois **immédiatement** un e-mail d'ACIAServices.net Lycée Saint-Exupéry pour finaliser la création de mon compte et je clique sur le lien ([Réinitialiser](#) ou [valider](#)) que je viens de recevoir par e-mail : no-reply@aciaservices.net

Etape 2 – Je me connecte à mon compte pour réaliser la saisie (10 minutes maximum)

Etape 3 – Je suis contacté par courriel par l'établissement pour compléter le dossier de mon enfant en fournissant les pièces demandées et m'acquitter des frais.

Liste des pièces à fournir pour les nouveaux élèves sous pli cacheté au secrétariat de l'établissement

- ⇒ Deux photos d'identité récentes
- ⇒ Un justificatif de nationalité (photocopie intégrale d'acte de naissance et photocopie d'une pièce d'identité)
- ⇒ Un extrait d'acte de naissance pour les élèves non-français
- ⇒ Bulletins trimestriels de l'année écoulée avec décision d'orientation
- ⇒ Pour les élèves issus d'une première : relevé de notes aux épreuves anticipées
- ⇒ Pour les familles divorcées ou séparées : un extrait du jugement fixant la garde et la résidence principale de l'enfant (ou un document officialisé signé par les 2 parties)
- ⇒ Une photocopie des vaccins à jour